

FÊTE PATRONALE

Organisée par le Comité des Fêtes

05 et 06 AOÛT

DIMANCHE 6 AOÛT

SAMEDI 5 AOÛT

09h00 Concours de Lyonnaise

20h30 **Repas festif**
17 €.

Animation **BERNARD DELMAS !**

Apéritif - Crudités - Cochon cuit à la broche / Aligot

Dessert

22h30 **Bal gratuit**



Réservations
06 40 06 63 70

08h30

Vide-Grenier

09h00

Vente de pompes et crêpes
Par le club des anciens "Lou Micalets"

11h00

Messe Votive

11h30

Lâcher de ballons pour les enfants
et les plus grands...

16h00

Groupe folklorique auvergnat
"La Miremontaise"

18h00

Groupe festif
"Los Tropicales Mariachis"

22h00

Retraite aux flambeaux

23h00

Feu d'artifice offert par la municipalité

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 137 - Juillet 2017

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Fax : 05 55 95 06 54

Adresse mail

mairie.serandon19@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h/12h - 14h/17h30

Mardi 8h/12h - 14h/17h30

Mercredi 8h/12h

Jeudi 8h/12h

Vendredi 14h/17h30

B.I.M. de Sérandon

N° 137 - Juillet 2017

Rédacteur en chef

Huguette MARTINERIE

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

250 exemplaires.



Éditorial

Bonjour à toutes et à tous,

Vous allez prendre connaissance du dernier bulletin municipal avant l'été...

Il vous présente le budget de la commune ainsi que le compte rendu de la réunion du conseil municipal.

Voici la parenthèse estivale des mois de juillet et août qui s'annonce avec son lot d'animations diverses, de loisirs et espérons-le de soleil. Les marchés de pays ont repris courant juin, nous souhaitons du succès aux jeunes producteurs qui y viennent.

Le Comité des Fêtes prépare la fête votive qui aura lieu, notez-le dans vos agendas, samedi 05 et dimanche 06 août avec le club du 3^{ème} âge "Lou Micalets" et la vente annuelle d'objets divers.

En passant dans le bourg, jetez un coup d'œil à la place du cimetière : la haie a été coupée et des jardinières ont été déposées sur toute la longueur du mur. Un parterre de fleurs a été aménagé en bordure par les agents communaux.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un bel été ensoleillé, amical, familial, joyeux et serein. Et en prévision des saisons à venir, soyez vigilants le 24 août car :

"Cigogne à la Saint-Barthélemy, un doux hiver nous est promis"

Huguette MARTINERIE
MAIRE

Séance du 07 avril 2017

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Madame le maire.

Présents : Mmes ANGLARD Janine, BOUYGE Marie Christine, MARTINERIE Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, M. GENGE Éric, M. MATHES Pierre, M. MINARD Gérard, M. REYMONDOUX Didier, M. VALADE Jérôme.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane.

1° Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

2° Comptes administratifs 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU LOTISSEMENT

Résultat de fonctionnement	- 2758.74 €
Résultat d'investissement	+ 3 297.80 €

Affectation du résultat :

En recettes de fonctionnement	110 194.99 €
En recettes d'investissement	113 534.83 €
En dépenses d'investissement	21 493.03 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Résultat de fonctionnement	+ 223 729.82 €
Résultat d'investissement	- 113 534.83 €
Résultat reporté en investissement	- 21 493.03 €

Les comptes administratifs 2016 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité.

9 voix pour – 0 contre – 0 abstention (le maire ne vote pas le compte administratif).

3° Budgets primitifs 2017

Budget primitif 2017 du lotissement

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Résultat reporté	2 758.74 €	Vente de terrains	15 000.00 €
Charges diverses de gestion	1.00 €	Produits divers de gestion	1.00 €
Variation des stocks de terrains aménagés	99 697.95 €	Variation des stocks de terrains aménagés	84 697.95 €
		Prise en charge du déficit	2 758.74 €
TOTAL	102 457.69 €	TOTAL	102 457.69 €

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
		Résultat reporté	3 297.80 €
Autres dettes	18 297.80 €		
Terrains aménagés	84 697 95 €	Travaux	99 697.95 €
TOTAL	102 995.75 €	TOTAL	102 995.75 €

Budget primitif 2017 de la commune

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	114 150.00 €	Produit des services	13 940.00 €
Charges de personnel	136 800.00 €	Impôts et taxes	347 688.00 €
Autres charges de gestion	57 500.00 €	Dotations	111 321.00 €
Emprunts (intérêts)	4 900.00 €	Autres produits	45 900.00 €
Atténuation de produits	28 000.00 €	Atténuation de charges	100.00 €
Virement à l'investissement	277 059.99 €	Produits exceptionnels	4 500 €
Amortissements	10 234.00 €	Excédents 2016	110 194.99 €
Dépenses imprévues	5 000.00 €		
Total	633 643.99 €	Total	633 643.99 €

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Déficit cumulé	21 493.03 €	Virement du fonctionnement	277 059.99 €
Emprunts (capital)	52 800.00 €	Dotations, fonds et réserves	73 400.00 €
Travaux	306 000.00 €	Amortissements	10 234.00 €
Equipements	52 600.00 €	Cautions	600.00 €
Dépenses imprévues	607.99 €	Subventions État et CD	50 714.00 €
Reste à réaliser 2016	122 041.80 €	Reste à réaliser 2016	30 000.00 €
		Réserves 2016	113 534.83 €
Total	555 542.82 €	Total	555 542.82 €

Programmes	DEPENSES	RECETTES
Travaux de voirie	226 000.00 €	50 714.00 €
Matériel de voirie	52 600.00 €	
City stade	70 000.00 €	
Matériel bâtiments communaux	600.00 €	
Travaux salle polyvalente	10 000.00 €	
Reste à réaliser 2016	122 041.80 €	30 000.00 €

Les budgets primitifs 2017 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité
10 voix pour – 0 contre – 0 abstention.

4° Impôts locaux 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales en 2017 et de maintenir les taux communaux votés en 2016 :

Taxe d'habitation : 4.00%

Taxe foncière (bâti) : 8.80%

Taxe foncière (non bâti) : 48.00%

5° Indemnités des élus

L'indice brut terminal des indemnités de fonction des élus est passé de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017. Il convient de prendre une nouvelle délibération pour déterminer le montant des indemnités allouées aux adjoints et conseillers municipaux, l'indemnité du maire étant "de droit" fixée à l'indice brut terminal.

Après avoir délibéré, 10 voix pour, le conseil municipal décide de déterminer les indemnités comme suit :

Monsieur Jérôme VALADE, 1^{er} adjoint, Madame Christiane PARTAUD, 2^{ème} adjoint, Monsieur Pierre MATHES, 3^{ème} adjoint, percevront 6.35% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} avril 2017.

Monsieur Eric GENCE, conseiller municipal, percevra 1% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} avril 2017.

6° Adhésion à l'association "La Dordogne de Villages en Barrages"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-2121-29,

Considérant la demande formulée par l'association "La Dordogne de Villages en Barrages" dont le siège est à la mairie de Gros-Chastang et qui a pour objet la création, la gestion et l'animation d'un sentier de randonnée entre Bort-les-Orgues et Argentat,

Considérant la qualité et l'intérêt de l'activité de l'association au plan communal par l'accroissement de l'activité touristique et la mise en valeur du patrimoine des gorges de la Haute-Dordogne,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de SERANDON, 10 voix pour, décide :

D'ACCEPTER de régler la cotisation de 0.30 €/habitant, soit 113.70 € (0.30 € x 379 habitants)

DE DÉSIGNER Madame le Maire comme représentant de la commune au sein de l'association,

DE SIGNALER tout état défectueux sur la partie du parcours relevant du territoire de ladite commune.

En cas de contestation de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de l'envoi, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'une des deux parties, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

7° Adhésion au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Madame le Maire informe le conseil municipal que le conseil de Haute-Corrèze Communauté réuni le 20 février 2017 a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

En effet, Madame le Maire explique qu'avant le 1^{er} janvier

2017, seules 4 des 5 communautés de communes qui ont fusionné dans leur intégralité étaient membres du Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Ainsi, afin que l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté bénéficie des actions menées par le Syndicat, il convient de délibérer sur l'adhésion au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour pour l'ensemble du périmètre de Haute-Corrèze Communauté.

Cela revient ainsi à demander l'extension du périmètre d'intervention du Syndicat aux communes issues de la dissolution de la communauté de communes de "Bugeat Sornac Millevaches au Cœur" et à celle des "Sources de la Creuse", en vertu de l'article nL.5211-18 du CGCT.

Pour information, jusqu'au 31 décembre 2016, le Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour était un Syndicat à la carte dans la mesure où 3 des 6 communautés de communes adhéraient à la compétence "Pays d'Art et d'Histoire".

Or depuis le 1^{er} janvier 2017, ce syndicat n'est composé que de 2 communautés de communes qui disposent chacune de cette compétence, uniquement pour les communes labellisées. De ce fait, le Syndicat n'est plus un Syndicat à la carte.

Madame le Maire indique que, conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, les communes membres de la communauté de communes doivent se prononcer sur cette adhésion.

Après avoir délibéré, 10 voix pour, le conseil municipal approuve l'adhésion de Haute-Corrèze Communauté au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

8° Subvention voyage scolaire

Suite à la demande de subvention du Collège de Neuvic, le Conseil Municipal, 10 voix pour, lui accorde une subvention de 300 € (60 € par collégien domicilié à SERANDON) pour un séjour de découverte en Dordogne.

9° Questions diverses

VIC 4 du Battut – lettre de Madame Sandra Saubesty Martinerie

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une lettre de Madame Sandra SAUBESTY MARTINERIE adressée aux élus. Elle trouve regrettable que la VIC4 du Battut n'ait pas été retenue dans le programme voirie 2017 comme cela avait été dit avant sa démission. Elle affirme que le vice-président de Haute-Corrèze Communauté, Monsieur Christophe ARFEUILLÈRE, lui a assuré que les voiries intercommunales étaient redevenues communales au 1^{er} janvier 2017 et que des travaux pouvaient donc être faits par la commune sur la VIC4 du Battut.

Madame le Maire a pris contact avec Madame la Directrice Générale des Services de Haute-Corrèze Communauté qui confirme que seule Haute-Corrèze Communauté est à ce jour compétente en matière de voirie sur les communes de l'ex communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne. Aussi en vertu des principes de spécialité et d'exclusivité qui régissent l'intercommunalité, la commune de **Sérandon ne peut pas intervenir sur les voiries d'intérêt**

communautaire, dont la VIC4 du Battut, jusqu'à la rétrocession de la compétence aux communes concernées qui deviendra effective après délibération du conseil communautaire.

Il est aussi rappelé que le conseil municipal avait décidé le 12/02/2016 d'une programmation de travaux sur 3 ans et que la VC8 de la Rousserie y était inscrite pour 2017.

Choix d'une faucheuse débroussailleuse

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux devis pour l'achat d'une faucheuse débroussailleuse. Après avoir délibéré, 10 voix pour, le Conseil Municipal retient celui de la société NOREMAT, TONICA 50, modèle remplaçant l'actuelle épareuse, pour un montant TTC de 38 160.00 € avec reprise de l'ancien matériel pour un montant net de 9 000.00 €. Cette dépense est inscrite au budget 2017.

La séance a été levée à 23 heures.

Séance du 23 juin 2017

Le Conseil Municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Madame le maire.

Présents : Mmes ANGLARD Janine, BOUYGE Marie Christine, MARTINERIE Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, M. GENGE Éric, M. MATHES Pierre, M. MINARD Gérard, M. REYMONDOUX Didier

Absent : M. VALADE Jérôme

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane

1° Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité

2° Subventions aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, attribue pour 2017 les subventions suivantes :

Subventions aux associations communales :

BOULE SÉRANDONNAISE :

Subvention 2016 : 450 €
Subvention sollicitée : 450 €
subvention attribuée : 450 € (9 voix pour)

CLUB "LOU MICALET" :

Subvention 2016 : 850 €
Subvention sollicitée : 1 000 €
Subvention attribuée : 1 000 € (9 voix pour)

COMITÉ DES FÊTES :

Subvention 2016 : 5 225 €
Subvention sollicitée : 5 225 €
Subvention accordée : 5 225 €
(7 voix pour, 2 abstentions (membres du Comité des Fêtes))

SOCIÉTÉ DE CHASSE :

Subvention 2016 : 700 €
Subvention sollicitée : 1 100 € (700 € + 400 € de subvention exceptionnelle pour un entourage de container)
Subvention accordée : 900 €
(5 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions)

Subventions aux associations du canton, attribuées à l'unanimité (9 voix pour)

CHORALE de Liginiac : 52 €

F.N.A.C.A. de Neuvic
(Anciens Combattants en Algérie) : 47 €

J.M.F. de Neuvic (Jeunesses Musicales) : 52 €

LES PASSAGERS DU VENT de Neuvic
(activités éducatives) : 150 €

U.S.E.P. de Liginiac
(activités sportives et culturelles de l'école primaire) : 100 €

E.H.P.A.D. de Neuvic : 52 €

SCRABBLE POUR TOUS de Neuvic : 47 €

COMICE AGRICOLE : 379 € (1 €/habitant)

Subventions à diverses associations qui en ont fait la demande, attribuées à l'unanimité (9 voix pour, sauf pour ODCV : 8 voix pour, 1 contre)

A.F.M. (téléthon) : 35 €

A.F.S.E.P. (Sclérose en plaques) : 35 €

CROIX ROUGE : 50 €

F.A.L. (Fédération des Associations Laïques) : 35 €

LIGUE CONTRE LE CANCER : 110 €

O.D.P.

(Œuvre Des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers) : 35 €

PARALYSES DE FRANCE : 40 €

PREVENTION ROUTIERE : 35 €

USSEL ACCUEIL SOLIDARITÉ

(épicerie sociale) : 35 €

A.S.P.

(accompagnement, soutien, présence en milieu hospitalier) : 35 €

O.D.C.V.

(aide pour des séjours à Chamonix et à l'île d'Oléron) : 100 €

SECOURS POPULAIRE : 35 €

BANQUE ALIMENTAIRE : 35 €

3° Convention de mise à disposition du Service Cartographique et du Bureau d'Études du Syndicat de la DIEGE – prestation "aide à la dénomination et numérotation des voies et bâtiments".

La dénomination et la numérotation des voies et bâtiments faciliteront à l'heure du développement du commerce sur internet la distribution du courrier et des colis. De plus, le déploiement de la fibre optique va nécessiter un adressage normalisé de chaque habitation à échéance fin 2018 pour la commune de SÉRANDON

Madame le maire expose qu'il conviendrait de procéder à l'établissement des plans relatifs aux différentes voiries et réseaux de la commune, sur supports informatiques, afin d'effectuer toutes les mises à jour nécessaires à l'exploitation des différents réseaux.

Madame le Maire explique que la commune de SERANDON ne peut envisager l'important investissement financier correspondant à l'acquisition de ce type de matériel impliquant parallèlement la formation ou le recrutement de personnel qualifié.

Madame le Maire précise que le Syndicat de la DIEGE a par délibération en date du 8 juillet 2005, décidé de mettre au service de ses communes et communautés de communes adhérentes, la totalité de son service informatique et de son bureau d'étude.

Madame le Maire propose donc à l'ensemble du Conseil Municipal de faire appel aux services du Syndicat de la DIEGE pour l'établissement des plans de voirie et des réseaux divers de la commune ainsi que leur mise à jour sur supports informatiques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal (8 voix pour, 1 abstention)

DECIDE de faire appel aux services du Syndicat de la DIEGE pour l'établissement des différents plans appartenant au patrimoine de la commune et leur mise à jour, sur supports informatiques.

DONNE tous pouvoirs à leur Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à cette mise à disposition du service cartographique et du bureau d'étude du Syndicat de la DIEGE et pour signer la convention et ses annexes.

4° Prise de compétences "aménagement numérique - communications électroniques"

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil de Haute-Corrèze Communauté, réuni le 18 mai 2017, a approuvé le transfert de la compétence L1425-1 du CGCT "Aménagement Numérique - Communications Électroniques" à Haute-Corrèze Communauté.

En effet, Madame le Maire explique que par délibération en date du 20 février 2017, le conseil communautaire a donné un accord de principe sur le projet 100 % fibre en Corrèze mené par le département et a donné mandat au Président pour établir le meilleur partenariat possible avec tous les acteurs locaux concernés, dont le Syndicat de la DIEGE.

Le Syndicat de la DIEGE entend pleinement prendre part à ce projet en apportant son soutien, principalement financier, au syndicat mixte Dorsal, pour l'ensemble de son périmètre historique.

Il résulte de ces échanges et études que le dispositif permettant d'optimiser au maximum les sources de financement public passe par la prise de compétence visée à l'article L1425-1 du CGCT par Haute-Corrèze Communauté et qu'à l'issue de cette évolution statutaire, Haute-Corrèze Communauté se substituera aux communes historiques du Syndicat de la DIEGE au titre de cette compétence, et par conséquent, sera adhérente au syndicat.

Haute-Corrèze Communauté disposera ainsi de l'exercice de la compétence "aménagement numérique" sur le territoire de ses communes membres qui ne sont pas adhérentes au Syndicat de la DIEGE et pourront, à ce titre, procéder au versement de subventions au profit de Dorsal pour financer le déploiement du projet sur le périmètre des communes qui ne sont pas incluses dans le périmètre historique du Syndicat de la DIEGE.

Le reste à charge des travaux sera financé par Haute-Corrèze Communauté via le versement d'une subvention au syndicat Dorsal pour un total estimé à 1 172 400 €.

Madame le Maire indique que, conformément à l'article L 5214-27 du Code général des collectivités territoriales, les communes membres de la communauté de communes doivent se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, 9 voix pour, le transfert de la compétence L1425-1 du CGCT "aménagement numérique - communications électroniques" à Haute-Corrèze Communauté.

5° Questions diverses

Devis

Le Conseil Municipal prend connaissance de trois devis établis par l'entreprise GOUNY :

Un devis pour l'aménagement d'un placard sous l'évier de la salle polyvalente pour un montant de 1 100 € H.T.

Un devis pour le remplacement des joints des 6 fenêtres au 1^{er} étage de la mairie côté place pour un montant de 750 € H.T.

Un devis pour le remplacement des 6 fenêtres au 1^{er} étage de la mairie côté place pour un montant de 7 077 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander d'autres devis et laisse ceux-ci en attente.

Réfection de la salle du conseil municipal

Des devis vont être demandés à plusieurs entreprises pour la réfection de la salle du Conseil Municipal.

Poteau(x) à remplacer au terrain de boules

Le Syndicat de la DIEGE propose le remplacement d'un poteau bois endommagé au terrain de boules à l'identique pour un montant de 790.56 € H.T. ou le remplacement des trois poteaux bois par des candélabres en acier galvanisé pour un montant de 2 825.28 € H.T.

Le Conseil Municipal va demander au Syndicat de la DIEGE un devis pour l'installation de quatre candélabres en acier galvanisé, ce qui permettrait un éclairage complet du terrain.

Emploi saisonnier

Madame le Maire expose qu'il serait nécessaire de recruter un agent saisonnier à temps complet du 03 juillet 2017 au 1^{er} septembre 2017 pour effectuer les travaux d'entretien d'espaces verts.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (9 voix pour) donne son accord pour le recrutement d'un agent saisonnier. Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 347.

Madame le Maire est chargée du recrutement de celui-ci et habilitée à conclure un contrat d'engagement d'un agent saisonnier.

La séance a été levée à 23 heures.

Balisage Chemins de Randonnées



Entretien et renforcement du balisage de nos 3 sentiers de randonnées (sentier des gorges, sentier des bruyères et sentier de Tony) avec Rémi un jeune de l'I.T.E.P. de Liginiac.

Nous avons procédé au rafraîchissement du balisage peinture jaune déjà en place et à l'installation une trentaine de panneaux en bois tout au long des parcours pour de meilleurs indications.

Cartes disponibles en Mairie.



Inauguration d'un espace détente

le mardi 27 juin 2014

Sur le site de l'ancien Moulin de Clemensac le propriétaire Jean-Marc Duchauze, très attaché à son histoire a souhaité faire revivre cet endroit.

En partenariat avec l'I.T.E.P. de Liginiac 3 jeunes (Ouria Allan, Benoit) encadrés par leur éducateur ont œuvré tous les mardis après-midi depuis janvier pour répondre à cette commande.



Dans un premier temps une phase de nettoyage du site a été nécessaire pour faire réapparaître la ruine du moulin envahi par le lierre et les ronces...

Puis petit à petit divers aménagements ont été créés pour rendre ce lieu plus accueillant et en faciliter l'accès.

Ainsi des petits ponts, des marches, des panneaux, une table de pique-nique et un petit moulin tournant au fil de l'eau ont été installés.



A proximité du belvédère de Gratte-Bruyère et du sentier de randonnée "La Dordogne De Village en Barrage" le propriétaire veut faire profiter de cet endroit à tous ceux qui le veulent à condition que celui-ci soit respecté.

Etaient présents à cette inauguration : les maîtres d'œuvre Ouria, Allan leur encadrant Pierre Mathès, le propriétaire Jean-Marc Duchauze, madame Martinerie Maire de Sérandon, madame Chaix, Directrice de l'I.T.E.P., Jean-Marc Chirier, Président et Annabelle, animatrice de l'association "La Dordogne De Villages En Barrages", ainsi que d'autres élèves et encadrants de l'I.T.E.P.



Programme voirie



A Sérandon, depuis très longtemps et avec toutes les municipalités qui se sont succédées, le programme voirie a toujours été primordial. Nous avons un excellent réseau avec les artères principales presque toutes refaites en enrobé, bien plus durable et que l'on peut notamment constater sur la VC 1 Le Bourg-Vernéjoux qui date des années 90. Nous avons ainsi plus d'une cinquantaine de km de réseau à entretenir.

Cette année nous avons ainsi mis au programme et après délibération du Conseil Municipal :

- La VC8 de la D168 à la Rousserie 1 185ml pour un estimatif de 85 000 € subventionnée par la DETR (l'Etat) à 32%.
- La VC5 entre l'église et Monange 290ml et la VC6 les Boisses 154ml pour environ 28 000 € subventionnées à environ 40% par le Conseil Départemental.
- La VC11 le Village de Vernéjoux 204ml et la VC21 la Sarraudie 330ml pour environ 35 000 € subventionnées pour une partie par des reliquats des travaux précédents.



La commune a choisi de mettre en sécurité les consommateurs et les usagers piétons par la pose de barrières de sécurité.



La pose a été réalisée par les agents communaux devant les terrasses de "Chez Lisa" et le café "Chez BRIGITTE", mais également en bas de l'escalier de la mairie.



Sérandon, terre d'accueil des cigognes migratrices !

Quelques cigognes se sont posées le 13 mars dernier, du côté de Bellegarde. Le temps de se restaurer et de récupérer un peu, elles sont reparties vers leur lieu de nidification.

Marqueraient-elles une nouvelle fois un dérèglement climatique ?

Il paraît que les cigognes annoncent le froid ; elles partent avant l'arrivée de la mauvaise saison.



Ce 8 mai 2017 a été empreint de solennité. Mme MARTINERIE, Maire a lu le message du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Le texte du Général d'Armée De LATTRE De TASSIGNY a été lu par la 2^{ème} adjointe ; et chacun a écouté Emma REYMONDOUX, collégienne, rendant hommage aux victimes de la Seconde

Guerre mondiale au travers du discours de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre.

Mme Le Maire a invité son conseil municipal et le public à partager le verre de l'amitié.



Décès de monsieur Jean-Claude TRIZAC, le 13 avril 2017 à Bort Les Orgues, domicilié au Bois du Fleix.



RENCONTRES ITINERANTES DORDOGNE, PASSÉ-PRÉSENT



GRATUIT

08 août à Sérandon

Salle polyvalente

Laissez-vous conter l'histoire de la Dordogne...
des gabares à la construction des barrages.

21h



Infos

05.87.31.00.57 / pah_contact@yahoo.fr
www.pahcorrezeventadour.com

Corrèze Téléassistance : ma téléassistance de proximité



L'adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie est une des priorités de la politique de l'habitat et du logement du Conseil départemental de la Corrèze. Le Département recherche constamment à faciliter et améliorer le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées en utilisant, notamment, les nouvelles technologies.



Pour cela, il a fait le choix de déployer avec son délégataire et partenaire, Corrèze Téléassistance, un pack domotique destiné à compléter le dispositif départemental de téléassistance avancée.

Corrèze Téléassistance est un service de téléassistance de proximité 7j/7 et 24h/24 implanté à Naves, qui, à travers la mise en place de services efficaces, vous accompagne dans votre quotidien (terminal de liaison, bracelet d'appel, détecteur de fumée, parcours lumineux pour se déplacer la nuit...) et garantit une écoute personnalisée.

Le service offre une présence discrète et continue par des appels réguliers et personnalisés pouvant répondre au sentiment de solitude.

Un bel outil au service des séniors pour leur faciliter la vie.

Contactez-nous 05 55 86 11 01



COMITÉ DES FÊTES

Soir de fête samedi 17 juin sur la place du bourg !

Le Comité des Fêtes a invité le groupe de musique celtique OUBÉRET pour animer la soirée.



Et elle le fut ! Jeunes et moins jeunes étaient réunis pour partager danses, barbecue party, crêpes et buvette !

Le temps très doux était de la partie cette année et le public est venu nombreux !

Merci à tous ceux qui ont permis la réussite de la fête de la musique 2017 !



LE CLUB "LOU MICALETS"



L'ÎLE DE PÂQUES A SERANDON

Le vendredi 31 mars 2017, le club "Lou Micalets" de Sérandon a proposé un voyage gratuit à destination de l'Île de Pâques.

Les 48 participants à ce voyage ont pu se projeter sur cette île pleine de mystères grâce à un montage vidéo qui leur a fait visiter les sites mythiques pascuans.

Maintenant, les moais, les ahus et les pukakos ne leur sont plus inconnus.

La conférence s'est achevée sur un point de situation sur les modalités du déplacement de ces statues et le décryptage de l'écriture rapa nui.

LE CLUB "LOU MICALETS" EN DORDOGNE

Le 13 avril dernier, le club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé une journée en Dordogne pour 28 de ses adhérents.

La matinée fut consacrée à la visite du village de Domme en petit train d'abord, puis à pieds entre les étals colorés du marché et dans les petites rues pittoresques. L'après-midi a été consacrée au château des Milandes, qui fut habité par Joséphine BAKER de 1947 à 1968. La propriétaire actuelle fut notre guide et nous a fait partager son amour des lieux et son admiration pour la célèbre artiste.

La visite s'est poursuivie dans les jardins récemment réaménagés avec leurs cascades et un miroir d'eau où se reflètent les tours du château.

L'après-midi s'est achevée par une présentation de rapaces en vol dans un spectacle pédagogique très instructif.



LES CLUBS DE SÉRANDON ET DE NEUVIC EN SÉJOUR EN ESPAGNE

Du 13 au 18 mai 2017, 18 adhérents du club "Lou Micalets" de Sérandon, 11 du club "Lou Cantou" de Neuvic et 4 individuels ont effectué un séjour à Salou sur la Costa Daurada en Espagne.

Le séjour a débuté par un quartier libre et de nombreux participants en ont profité pour visiter le centre-ville commercial et les abords de la plage de Salou. La première visite a été consacrée à la visite des ruines romaines de Tarragone. Cet ensemble archéologique est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis l'an 2000.

Le troisième jour, le groupe a visité Barcelone, point d'orgue du séjour. Après une découverte de maisons surprenantes de style architectural moderniste, le groupe a été très impressionné par la Sagrada familia (Sainte famille) toujours en travaux.

Le matin du quatrième jour, le groupe s'est promené dans le bourg médiéval de Montblanc, avant de visiter le musée de la vie rurale de l'Espugla de Francoli.

L'après-midi, les participants ont admiré le bâtiment de la cave coopérative viticole de Nulles, véritable cathédrale d'art moderniste. Enfin, ils ont arpenté les rues des quartiers anciens de la station balnéaire à la mode de Sitges.



Le cinquième jour, la matinée s'est passée dans la ville de Reus. Au cours de l'après-midi, la visite du site du sanctuaire de la vierge du rocher de Mont-Roig a précédé une ballade dans le port de pêcheurs de Cambrils. Le séjour s'est achevé par une mini-croisière pour rentrer à Salou.

Malgré les 2000 km parcourus en car, chacun se souviendra très longtemps de ce séjour au programme très riche effectué sous une météo très clémente.

BELLE AFFLUENCE AU THE DANSANT DU CLUB "LOU MICALETS"

Le dimanche 4 juin dernier, le club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé un thé dansant qui a réuni 70 participants dans la salle polyvalente rénovée.

Avec beaucoup de talent, Marie-Christine ZANETTI et son musicien Jean-Jacques ont su entraîner tous les amateurs de danse sur la piste où se sont succédés des marches, des pasos, des madisons, des tangos, des valse, des bourrées et des twists dans une très bonne ambiance.

Tout au long de l'après-midi, les participants ont pu reprendre des forces grâce aux pâtisseries réalisées par des adhérents et arrosées de boissons fraîches ou chaudes.



ACTIVITÉS - DEUXIEME TRIMESTRE 2017

Dimanche 16 juillet 2017

2^{ème} Sérandonnée (6km, 14km ou 20km) à 8h00.

Dimanche 6 août 2017

Fête de Sérandon : vente d'objets et tombola avec de nombreux lots.

Septembre 2017

Voyage dans un lieu non encore déterminé.

Samedi 7 octobre 2017

Concours de belote avec bourriche et buvette à 14h00.

Dans le précédent bulletin municipal, nous vous avons présenté la carte de la nouvelle Com Com, basée à Ussel - Zone de l'Empereur. Voici, maintenant les visages de ceux et celles qui sont en charge des différentes commissions.



**De gauche à droite
(en haut)**

Pierre Coutaud en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse, Laurence Boyer en charge de la gestion des milieux aquatiques, Philippe Brugère en charge de la culture, Jean Stöhr en charge des équipements sportifs et de loisirs communautaires, Philippe Roche en charge des finances et de la qualité de l'action publique, Danielle Coulaud en charge de la valorisation du patrimoine, Jean-Pierre Guitard en charge de l'urbanisme, de l'habitat et de la gestion du patrimoine immobilier, Jean-François Michon en charge de l'eau et de l'assainissement individuel et collectif, Michel Pesteil en charge de ressources humaines et de la communication interne, Pascal Montigny en charge de la santé, de l'insertion et des gens du voyage

(et en bas)

Jean-Marc Michelon en charge de la ruralité et de la solidarité territoriale, Alain Fonfrède en charge des déchets ménagers et assimilés, Jean Valade en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse, Pierre Chevalier président, Christophe Arfeuillère en charge du développement économique et Nathalie Delcouderc-Juillard en charge du tourisme communautaire.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES

Suite à un défaut de parution dans la presse indépendant de sa volonté, le comité des fêtes n'a pu tenir son assemblée générale au mois de juin. Il vous convie donc à sa prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra à la salle des fêtes, le vendredi 1^{er} septembre à 20h30.

Ordre du jour :

- * Rapport moral, d'activité & rapport financier 2016 ;
- * Élection du tiers sortant et ouverture à de nouveaux membres ;
- * Projet de calendrier des manifestations 2018 ;
- * Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée, un verre de l'amitié sera offert à tous les participants.

A vendre terrains boisés
à la Rousserie

À VENDRE

ZO51 : 11 780 m²

ZO55 : 6 700 m²

S'adresser à l'agence JOVIMMO
06 60 92 06 99